

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/02/14/migrants-entre-un-et-cinq-ans-de-prison-ferme-pour-les-membres-d-une-filiere-de-passeurs\\_6029591\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/02/14/migrants-entre-un-et-cinq-ans-de-prison-ferme-pour-les-membres-d-une-filiere-de-passeurs_6029591_3224.html)

## **Migrants : entre un et cinq ans de prison ferme contre des passeurs**

Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné dix hommes pour une filière organisée entre Turin et Paris, via les routes des Alpes.

Par [Richard Schittly](#) Publié hier à 15h05, mis à jour hier à 17h23

Le tribunal correctionnel de Lyon a prononcé, vendredi 14 février, des peines allant de un à cinq ans d'emprisonnement ferme contre les dix protagonistes du réseau d'immigration clandestine dit de la « route des Alpes », jugés cette semaine. Le tribunal a infligé quatre peines d'interdiction du territoire français, d'une durée de cinq et dix ans, contre quatre condamnés d'origine africaine, ainsi que trois amendes de 200 à 3 000 euros pour des délits routiers, liés au transport de migrants par les cols et les tunnels de Savoie et des Hautes-Alpes.

Le tribunal a retenu contre les dix hommes le délit d'aide à l'entrée irrégulière d'un étranger en France en bande organisée pour leurs rôles de chauffeurs, de passeurs ou de commanditaires dans cette filière qui partait de Turin, en Italie. Un mandat d'arrêt a été décerné contre un condamné absent du procès. Enfin, le loueur de fourgonnettes d'origine chinoise a été condamné à trois mois de prison avec sursis, uniquement pour travail dissimulé.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Migrants : une filière de passeurs en procès à Lyon](#)

Le tribunal correctionnel a sensiblement revu à la baisse les réquisitions du parquet, en retenant l'aide au séjour irrégulier en bande organisée, mais en relaxant du délit connexe d'association de malfaiteurs. Le parquet avait réclamé jeudi des peines de trois à huit ans de prison ferme. « *Cette organisation a fait rentrer 1 500 migrants sur le territoire français, ce qui a représenté de 3,5 à 7 % de l'immigration clandestine d'une année* », avait estimé le procureur Olivier Chevet.

### **Trois cents euros par migrant en moyenne**

Chauffeurs, rabatteurs, passeurs, les membres du réseau ont recruté les candidats au voyage près de la gare de Turin, avant d'emprunter les routes des Alpes, en fourgons loués, ou la voie ferroviaire passant par Vintimille et Nice, pour atteindre le terminus de la porte de La Chapelle, à Paris : huit heures de trajet, contre 300 euros par migrant en moyenne. Les chauffeurs pouvaient récolter 50 euros par passager.

A Nice, les passeurs prélevaient une dizaine d'euros pour transférer les groupes d'un parc à la gare routière de l'aéroport. Certains les logeaient dans une cave aménagée, pour 10 euros la nuit. Des intermédiaires prévoaient l'achat de billets de train par Internet, en utilisant des cartes bancaires volées. Selon le procureur, les donneurs d'ordre vérifiaient le bon

déroulement des voyages, pour mieux démontrer leur fiabilité et se faire de la publicité, dans une forme d'ubérisation de l'immigration illégale.

Lire aussi [Jusqu'à sept ans de prison pour 24 membres d'un réseau de prostitution de femmes nigérianes](#)

L'affaire de la « route des Alpes » a débuté fin 2016 par des contrôles routiers dans la vallée de la Maurienne (Savoie), au col de Larche (Alpes-de-Haute-Provence) et près de Briançon (Hautes-Alpes). La police aux frontières a intercepté des groupes de vingt à vingt-cinq migrants africains sans papiers, entassés dans des minibus de neuf places. Venus de Côte d'Ivoire, du Mali ou du Cameroun, après un long périple semé de dangers, ils circulaient le plus souvent le dimanche, la nuit, par les cols et les tunnels alpins, en provenance de Turin.

## **Soixante-huit voyages en dix mois**

Les enquêteurs ont découvert que les chauffeurs, eux-mêmes sans papiers ou demandeurs d'asile, venaient de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) ou de Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne). Ils louaient les fourgons à un ressortissant chinois, établi à Alfortville (Val-de-Marne).

Un conducteur avait effectué 19 voyages en trente-huit jours de location, en effectuant 29 499 kilomètres entre l'Italie et la région parisienne, en passant par les Alpes. Un autre, interpellé à Modane (Savoie), a reconnu 68 voyages en dix mois. Plusieurs chauffeurs ont été condamnés par le tribunal d'Albertville. Puis l'enquête s'est poursuivie dans le cadre d'une instruction judiciaire confiée à la juridiction interrégionale spécialisée de Lyon.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [A Calais, sur la route des passeurs kurdes](#)

En recoupant les contacts téléphoniques et de nouvelles surveillances, les juges lyonnais ont retracé d'autres trajets, et découvert une autre voie, passant par le train. Face aux contrôles renforcés sur les routes, les passeurs conseillaient aux migrants des cachettes dans les trains à destination de Nice. Surtout, le dossier a révélé un système de recrutement, près de la gare de Turin, pour remplir les minibus. Les donneurs d'ordre, surnommés « coxers » en bambara, proposaient des prix de 300 à 400 euros pour le voyage en France.

[Richard Schittly\(Lyon, correspondant\)](#)